

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 JUILLET 2022**

Ouverture de la séance, appel des présents, vérification du quorum et décompte des pouvoirs (Articles L.2121-14 et L.2121-17 du CGCT)

Mme le Maire : Bonsoir à tous. Nous allons pouvoir commencer notre séance de Conseil municipal de ce mardi 5 juillet 2022. Je vais commencer par l'appel.

Etaient présents :

Sandrine Gelot
Jérémy Martin
Bernard Xavier
Stéphane Delagneau
Catherine Gaillard
Pierre Froment
Colette Vinatier
Julie Béguin
Florentin Feliho
Christophe Kreiss
Annick Nowak
Jean-Louis Lequin
Lucille Cecchini
Gérald Duflot
Audrey Caussignac
Anne Bouiti Loemba
Théo Macé
Ophélie Boucey
Patrick Chadel
Lisette Yonta
Thierry Guadagnin à partir du point 4
Franck Girard
Dorra Smiti à partir du point 3
Grâce Lokimbango à partir du point 2
Mohamed Bourichi
Hélène Le Bihan-Coulibaly
Christophe Karmann

Etaient excusés et représentés :

Alexia Perrin a donné pouvoir à Colette Vinatier
Mohamed Bouazzaoui a donné pouvoir à Jérémy Martin
Florence Lorton a donné pouvoir à Christophe Kreiss
Redda Kouadri a donné pouvoir à Sandrine Gelot
Jilali Zinabi a donné pouvoir à Patrick Chadel
Niakalin Sissoko a donné pouvoir à Lisette Yonta
Marie-Laure Bourcet a donné pouvoir à Stéphane Delagneau
Wahiba Abichou a donné pouvoir à Pierre Froment

Thierry Guadagnin a donné pouvoir à Lucille Cecchini du point 1 au point 3

Etaient absents :

Dorra Smiti du point 1 au point 2

Grâce Lokimbango au point 1

Énonce de l'ordre du jour :

Mme le Maire : L'ordre du jour vous a été communiqué.

Nomination du secrétaire de séance (Article L.2121-15 du CGCT) :

Mme le Maire : On va désigner un secrétaire de séance, je vais demander à Gérald Duflot s'il accepte cette lourde mission. Oui parfait, ça tombe bien, merci !

I – Informations diverses

**II – Décisions du Maire prises en vertu de l'article
L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Mme le Maire : Les décisions du Maire, il n'y avait pas de questions particulières ? Pas de demande de vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

**III – Adoption de procès-verbaux (Article L.2121-23 du CGCT)
Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du Mardi 31 Mai 2022**

Mme le Maire : Ensuite, on avait le procès-verbal de notre dernière séance du 31 mai 2022. Est-ce que vous aviez des remarques par rapport au procès-verbal qui vous a été transmis ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Et ensuite, nous allons pouvoir passer aux affaires délibératives de notre Conseil municipal, avec en premier lieu la délibération 22.07.01, qui concerne le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

IV – Délibérations

22.07.01

**Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de
Délégation de Service Public (CDSP)**

Mme le Maire : Comme vous l'avez vu, à l'occasion des tous premiers Conseils, on avait voté un règlement intérieur du Conseil. Pour autant, on s'était donné un peu de temps pour mettre en place le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public. Il s'agit juste de définir les règles, à la fois de composition et de fonctionnement telles qu'elles vous ont été énoncées dans la note de

synthèse, en fonction des différentes compétences spécifiques, qu'il s'agisse de la CAO ou de la CDSP.

A partir de là, est-ce qu'il y a une demande de vote sur l'adoption de ce nouveau règlement intérieur ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe ensuite à la délibération 22.07.02, et je vais laisser la parole à Catherine Gaillard, puisqu'il s'agit juste d'une délibération très factuelle sur une prolongation de convention.

22.07.02

Avenant n° 2 de prolongation aux conventions cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Mme Gaillard : Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Effectivement, il s'agit d'une prolongation aux conventions cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En rappel, les bailleurs sociaux, qui disposent de patrimoine dans les quartiers prioritaires politique de la ville, bénéficient sur ce patrimoine, d'un abattement de 30 % de la TFPB, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

A l'époque, deux conventions avaient été signées en 2015, pour établir le cadre de référence des modalités d'organisation de l'abattement de la TFPB jusqu'au 31 décembre 2020. Une première sur la Communauté d'Agglomération Europe Essonne pour les quartiers prioritaires des villes de Massy, de Longjumeau et une deuxième convention sur la partie CAPS pour le quartier prioritaire des Ulis. Un avenant à ces conventions de la TFPB, prenant en compte le regroupement des deux Communautés d'Agglomération et la création de la Communauté Paris-Saclay ont été signés en 2016. Puis les contrats de ville ont été prolongés jusqu'en décembre 2022 et les conventions ont dû être prolongées pour la période 2020-2022, avec un avenant, qui avait été approuvé lors du Conseil municipal de décembre 2021.

Aujourd'hui, la loi de Finances 2022 est venue acter la prolongation d'une année supplémentaire des contrats de ville, jusqu'en décembre 2023. Donc il est nécessaire de signer un nouvel avenant de prolongation à ces deux conventions cadre d'utilisation de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la Communauté Paris-Saclay, pour l'année 2023. Cet avenant est signé par l'ensemble des partenaires, bailleurs sociaux, Communauté d'Agglomération, les villes de Massy, Longjumeau et Les Ulis, la Préfecture de l'Essonne et le Conseil départemental de l'Essonne.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cet avenant annexé à la délibération.

Mme le Maire : Merci Catherine. Effectivement, juste une prolongation d'un an.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Il y a ensuite l'attribution d'une subvention à l'Association des Jardins Familiaux de Longjumeau.

22.07.03

Attribution d'une subvention à l'Association des Jardins Familiaux de Longjumeau (AJFL)

Mme le Maire : Il s'agit de réparer une erreur matérielle, qui s'est glissée au moment de la saisie du tableau des subventions pour les associations, dans la maquette, lorsque nous avons voté le budget et, effectivement, au lieu d'inscrire 1 000 €, c'était 100 € qui avaient été inscrits ; donc il s'agit de réparer cette erreur matérielle et de faire en sorte que cette association puisse bénéficier de la subvention qui lui était due, c'est-à-dire 1 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On va passer maintenant à un sujet qui fait l'objet de la partie la plus importante de ce Conseil municipal, puisque on va parler maintenant de la révision du Plan Local d'Urbanisme et notamment du débat que nous devons tenir, au sein de cette instance, de façon tout à fait réglementaire, dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable.

22.07.04

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Mme le Maire : Vous savez que dans cette démarche qui est la nôtre, autour de la révision du plan d'urbanisme et comme vous l'avez vu dans la note de synthèse, qui est jointe à la délibération, nous avons effectué déjà énormément d'étapes en vue de l'approbation future de ce nouveau Plan Local d'Urbanisme. Et aujourd'hui, il nous appartient de pouvoir présenter les orientations générales de ce PADD. Nous sommes accompagnés, dans cette démarche, par un bureau d'étude, qui s'appelle Ville Ouverte, qui est représenté ce soir par Monsieur Maxime Caillard, qui est avec nous sur l'ensemble de l'élaboration de cette démarche de révision du PLU, qu'il s'agisse des différentes réunions qu'on a pu mener, toutes les étapes sont effectivement en partenariat avec Ville Ouverte et aussi avec un autre Cabinet sur la partie concertation, parce que nous avons souhaité aller plus loin que la simple démarche réglementaire dans le cadre de cette révision du PLU.

Ce que je vous propose, c'est de suspendre la séance de façon que Monsieur Maxime Caillard puisse nous présenter le document de PADD, pour pouvoir ensuite échanger et débattre sur ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Je suspens la séance et Monsieur Caillard, on vous laisse nous présenter ce document.

(suspension de séance à 20h12)

M. Caillard : Merci Madame le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Peut-être très rapidement, avant de vous présenter un petit peu la manière dont s'articule le document, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, on parlera par facilité, par commodité, de PADD, mais on est bien sur les mêmes choses, peut-être juste revenir un petit peu sur la démarche, sur ce document, puisque, Madame le Maire le disait, on est sur une démarche au long cours, avec beaucoup de séances de travail.

Là, on est dans une phase où on constitue véritablement le document politique, le projet politique, que vous élaborez, pour lequel on vous accompagne et c'est aussi pour cela que c'est ce document-là qui nécessite ce débat ; on y reviendra juste après.

Le PADD, c'est vraiment le projet politique, c'est la vision que vous allez développer pour votre territoire. C'est un projet politique, on le voit sur la slide, qui ne sort pas de nulle part, qui se fonde sur tout un diagnostic, un diagnostic multithématique, on va traiter la question de l'habitat, la question de l'économie, du paysage, de l'environnement. Toute cette analyse multithématique, elle nous permet de dégager un certain nombre d'enjeux. Ces enjeux, comment on y répond, c'est dans le PADD, dans les grandes orientations, dans les orientations générales qu'on évoquait, qu'on va trouver cette réponse. Ensuite, c'est un document éminemment important, c'est un document politique ; ensuite, ce document-là, il est traduit réglementairement, dans les pièces réglementaires que vous connaissez peut-être plus facilement, que sont le zonage, le règlement et également, ce qu'on connaît un petit peu moins, les OAP, qui sont des Orientations d'Aménagement et de Programmation, qui est un cadre supplémentaire qu'on va pouvoir poser, soit sur des secteurs particuliers, soit à l'échelle globale de la commune. Voilà un petit peu ce qu'est le PADD. Et finalement, il définit toutes les orientations politiques, les politiques locales, à l'échelle de la Ville, que ce soit en termes d'aménagements, d'équipements, d'écologie, d'habitat, d'environnement, de paysage, un peu toutes les thématiques qu'on peut retrouver et ce PADD-là, d'où l'objet de ma présence, doit faire l'objet d'un débat.

Ce débat, il va se faire notamment sur la manière dont se décompose ce document-là. Ce document-là, on peut le traduire par une seule phrase, qui est : Longjumeau, une ville à taille humaine, verte et qui protège. Une fois qu'on a dit ça, on peut le décliner. Il se décline en 4 axes qui, eux-mêmes vont se décliner en grandes orientations ; on a entre 3 et 4 grandes orientations par axe. Ce sont bien ces éléments qui vont être l'objet du débat ce soir ; on a à la fois les 4 axes que j'évoquais, sur lesquels je reviendrai en détail. On a les grandes orientations, vous avez un peu la manière dont se structure le document et la manière dont on va le présenter ce soir. Et ensuite, vous le verrez, puisqu'on est souvent sur des rédactions assez généralistes, donc ça a beaucoup plus de sens aussi de le détailler pour aussi comprendre ce qu'on a derrière. Et tous ces éléments-là, ce sont les différents objectifs qui vont être plus ou moins précisés, plus ou moins spcialisés et ces objectifs-là ne vont pas faire l'objet du débat. Ce qui nous permet aussi de pouvoir amender, compléter le cas échéant, notamment on évoquait la question de la concertation, ça nous permet d'avoir une certaine marge de manœuvre, pour finalement, enrichir le document avec aussi ce qu'on peut travailler en parallèle avec les habitants. On a véritablement un débat qui porte sur les 4 axes et puis sur les 14 grandes orientations.

Premier axe : une ville qui prend soin.

Donc une ville qui prend soin, c'est notamment tout ce qu'on peut envisager pour avoir une ville de demain, qui soit habitable, qui soit durable, qui soit désirable et finalement qui prend soin à la fois de sa population, notamment les populations les plus fragiles, mais également, tout ce qui concerne les éléments plutôt naturels. Vous avez un contexte en plus très singulier, très particulier qui s'y prête, donc c'est à la fois la protection, prendre soin des éléments, des différents écosystèmes et puis des habitants.

La manière dont ça se décline, ça va se décliner en 4 grandes orientations.

La première, c'est un peu ce que j'ai évoqué, à l'instant, qui est en lien avec le contexte très particulier, très singulier de Longjumeau, c'est consolider les composantes de la trame verte et bleue et affirmer la présence et la diversité du végétal dans la Ville. Vous voyez, tout à l'heure quand j'évoquais des tournures de phrases assez généralistes, c'est aussi en cela qu'il

Il y a un intérêt véritablement à détailler et à préciser ce qu'on peut avoir derrière. Très rapidement, peut-être juste pour être le plus explicite possible, quand on parle de trame verte et bleue, ce sont tous ces éléments qui vont permettre la mise en réseau, trame verte pour les éléments de paysage et puis la trame bleue plutôt ce qui est réseau hydrographique, zones humides, qui est plutôt en lien avec la thématique de l'eau.

Comment ensuite cette grande orientation, cette première grande orientation, elle se décline ? C'est notamment dans l'inscription du traitement des espaces publics, avec une logique peut-être de transparence écologique. C'est-à-dire avoir un peu plus de perméabilité dans les aménagements. C'est notamment tout ce qui va concerner la lutte contre l'artificialisation, la désimperméabilisation, évidemment on a tous en tête la place Steber qu'on peut imaginer dans ce cadre. Et puis c'est tout ce qui va concerner la gestion alternative, notamment, par rapport aux eaux pluviales.

Deuxième objectif, c'est notamment l'objectif de créer un poumon vert en cœur de ville, qui s'inscrit dans cette continuité écologique, dans cette trame verte et bleue, puisque sur votre territoire, on a les deux trames un peu qui se chevauchent et qui sont directement en lien. Ça, c'était notre première grande orientation.

Ensuite, on évoquait évidemment une ville qui prend soin, c'est aussi une ville pour laquelle on a une amélioration, notamment de l'identification et dans laquelle on intègre la lutte contre les risques et nuisances. Je pense que vous avez tous un certain nombre de souvenirs par rapport à ça. Et c'est notamment comment on va développer des projets résilients et dans lesquels on va intégrer fortement les zones humides, le risque d'inondation et aussi les axes de ruissellement, donc on rejoint aussi cette thématique avec la gestion des eaux pluviales, des eaux de ruissellement. On a la question de la valorisation des parcs et notamment dans un objectif de développer le potentiel d'îlots de fraîcheur ; c'est-à-dire, comment, en limitant justement l'imperméabilisation, on va limiter sur un certain nombre de secteurs, des chaleurs qui vont être trop importantes, parce que la porosité du sol, le fait d'absorber de l'eau, ne permet pas ce qu'on appelle un tampon thermique qui réduit la chaleur à ces endroits-là. C'est aussi affirmer l'importance du rôle, à la fois environnemental, économique, social, des espaces de nature et des espaces agricoles. Vous avez encore ici la chance d'avoir un certain nombre d'espaces agricoles présents ; c'est aussi sur cette question des risques et des nuisances. Mais des nuisances notamment, la nécessité peut-être de repenser la circulation et les aménagements autour des axes majeurs ; on pourra y revenir dans un autre axe. Et puis, c'est également améliorer la qualité de l'air par le renforcement de cette trame verte, qui est très présente et aussi dans la définition d'un certain nombre de choix de secteurs de développement.

Troisième grande orientation de ce premier axe, c'est développer un environnement urbain de qualité et adapté au changement climatique. Ça passe par l'inscription des projets urbains dans une logique peut-être d'ouverture, où on laisse peut-être une place plus importante, à la fois dans les espaces verts et puis dans les espaces publics. C'est également renforcer la végétalisation et la place de l'eau dans le centre-ville. Dans le centre-ville aussi, on vient développer des espaces apaisés. Et puis, au-delà des aménagements que j'ai pu évoquer à travers ces trois objectifs, c'est aussi comment on organise et on structure la sensibilisation sur ces thématiques-là ; qu'on soit sur les différentes formes d'eau qu'on peut avoir sur le territoire, puisqu'on est sur des contextes plus ou moins urbanisés, dans des tissus plus ou

moins constitués, sur des contextes plus ou moins naturels ; c'est évidemment le risque d'inondation, encore une fois que vous connaissez très bien, c'est aussi la gestion des déchets, ce sont un peu toutes ces thématiques qui intègrent cette question de sensibilisation.

Et puis, une quatrième et dernière grande orientation de ce premier axe, quand on parle d'une ville qui prend soin, c'est aussi la question de la santé, des besoins de la population ; on sait que vous avez un niveau d'équipement assez important, à ce niveau-là. Donc c'est conforter le pôle de santé sur le site de l'actuel hôpital, maintenir et développer la clinique de l'Yvette et puis, diversifier l'offre médicale en adaptant cette offre-là aux nouvelles technologies, en ayant aussi peut-être un choix de professionnels qui viendraient compléter les deux pôles principaux que j'ai évoqués à l'instant. Et puis aussi, dans le tissu déjà constitué, au-delà de ces grands sites bien identifiés, c'est permettre l'implantation d'un certain nombre de praticiens, toujours pour avoir cette complémentarité dans l'offre qui est proposée sur le territoire municipal.

Voilà un peu les grandes orientations, les grands objectifs qu'on retrouve dans ce premier axe, une ville qui prend soin. Je le disais, l'intérêt des objectifs et cette déclinaison qu'on retrouve dans le document, c'est aussi de spatialiser un certain nombre de choses. On a évoqué la trame verte et bleue, c'est toute la vallée de l'Yvette ; on a évoqué un peu ces grands espaces naturels, les espaces agricoles, la place Steber, tout ce qui peut être spatialisé, on va le retrouver sous forme de carte, c'est ce que vous avez sous les yeux, et on le retrouve pour chacun des axes, ce qui permet aussi d'avoir une certaine lisibilité cartographique des différents axes et des objectifs de spatialisation.

Deuxième axe, qui va être en lien étroit avec le premier axe qu'on vient d'évoquer, c'est une ville pour tous. C'est-à-dire pour tous, pour tous les publics, avec cette notion de bien être, de cadre de vie, qui est au cœur et des politiques locales, des politiques urbaines et puis de cet axe. Ça passe notamment par avoir une offre de logements adaptés, abordables, avoir une certaine mixité à la fois sociale et fonctionnelle, avoir des espaces aussi agréables, apaisés, dynamiques, avec peut-être, dans certains secteurs bien spécifiques, notamment le centre-ville, un rapport à la rue qui se retrouve changé, notamment pour avoir ces espaces un peu plus animés et désirables. C'est tout ce qu'on retrouve dans ce deuxième axe, une ville pour tous.

De la même manière, il se décline en plusieurs grandes orientations, la première, c'est conforter les centralités existantes d'abord, mais également aussi, anticiper celles à venir, je l'évoquais à l'instant, c'est affirmer l'identité du centre-ville, avec un commerce dynamique, diversifié, une réhabilitation du bâti, la rénovation des porches, des cours intérieures, c'est tout ce qu'on retrouve dans cet objectif, conforter aussi l'offre en équipement dans le centre-ville ; on les a tous en tête. Encore une fois, à l'image de ce que j'évoquais pour la santé, on a une offre qui est relativement importante sur la Ville. Et puis d'autres centralités, que sont les zones d'activités économiques. Là, l'objectif, c'est de favoriser l'emploi en les confortant ; c'est-à-dire conforter les activités en place, communiquer aussi sur les activités qui existent dans les différentes zones, permettre l'accueil de nouvelles activités et puis renforcer aussi les synergies qui existent avec les territoires limitrophes, notamment sur ces secteurs, plutôt à dominante ou à vocation économique, je pense notamment à Chilly, par exemple, mais pas que.

Deuxième grande orientation, là on est plutôt sur le volet logement, c'est optimiser l'offre de logements, à la fois qualitativement et à la fois aussi pour répondre à un besoin qu'on appelle le parcours résidentiel. Le parcours résidentiel, très rapidement, c'est comment je vais pouvoir vivre tout au long de ma vie sur le territoire, avec, forcément des typologies d'habitat, des typologies de logement, qui vont répondre à un besoin qui sera différent en fonction de mon âge et de l'étape de la vie dans laquelle je me trouve. C'est évidemment adapter les logements à l'évolution de la population, améliorer le parc existant, encadrer son évolution, encadrer son évolution aussi en maîtrisant les différentes typologies, puisqu'on a des typologies, des morphologies urbaines, qui vont être différentes qu'on soit plutôt dans un tissu pavillonnaire, plutôt dans un tissu collectif et même les tissus pavillonnaires ont des morphologies ou des caractéristiques un peu différentes, donc c'est un peu maîtriser tout ça. Accompagner aussi tout ce qui est déjà enclenché ou en route ; on a toutes les questions d'amélioration de l'habitat, la question du renouvellement urbain, il y a des choses qui sont en cours en termes de revitalisation aussi, les projets de renouvellement urbain, notamment sur la Rocade-Bel Air. On a tous ces éléments-là qui sont déjà en cours et qu'il est nécessaire d'intégrer dans cette démarche ; et puis c'est aussi garantir la mixité sociale et puis lutter contre la paupérisation de certains quartiers, qui fait aussi écho à un certain nombre d'études que vous avez lancées en parallèle, qui permettent aussi d'alimenter. Je parlais de la concertation, mais les différentes études qui sont lancées permettent aussi d'alimenter la démarche PLU.

Troisième grande orientation, qui est un peu en lien avec la question des centralités, mais là, on est plutôt sur une question de fonctionnement entre elles, de mise en réseau, c'est améliorer le fonctionnement des centralités actuelles et futures, sans déstabiliser les équilibres. C'est encore une fois permettre l'évolution de certains secteurs et veiller à leur intégration, mais à la fois, urbaine, environnementale et paysagère ; on a la question d'animation en centre-ville, que j'évoquais, avec toujours cette préservation de la mixité des fonctions ; la question de la requalification et la valorisation des quartiers sud, j'en parlais à l'instant, c'est comment on ouvre ce quartier, comment on le rend attractif, comment aussi on s'appuie sur l'hôpital, parce que je parlais de mise en réseau, c'est comment on s'appuie sur l'hôpital qui a finalement cette position entre quartier sud centre-ville, un peu de rotule entre ces différentes centralités. Comment aussi on repense le centre-ville en affirmant son entité ; il y a évidemment la question de la requalification de la rue François Mitterrand, comment on rend ce centre-ville plus attractif, plus accessible aussi, plus confortable pour les espaces publics ; comment aussi, on organise des événements commerciaux, en plus de ceux qui peuvent déjà exister ou qui sont plus ou moins en perte de vitesse. Autre centralité, également, c'est la question des zones d'activités, où là, l'objectif c'est de renforcer leur attractivité. Et puis parce que c'est de plus en plus d'actualité, c'est encore plus d'actualité depuis l'épisode sanitaire qu'on a pu connaître, c'est comment on accompagne aussi le télétravail, qui change aussi nos modes de vie. Quand on est sur une ville pour tous, en tout cas qui est l'intitulé de l'axe, c'est aussi cette question-là, comment on y répond et comment on l'intègre.

Quatrième et dernière grande orientation de ce deuxième axe, c'est encore une fois, par rapport à l'offre d'équipement, comment on optimise, comment on équilibre cette offre d'équipement, que j'évoquais tout à l'heure et qui est d'un bon niveau. L'objectif, c'est aussi de maintenir ce bon niveau, mais aussi en adaptant peut-être l'offre à l'évolution de la population, au même titre que tout à l'heure, j'évoquais le parcours résidentiel, c'est valable aussi pour la question des équipements. C'est aussi valable pour la question des

équipements commerciaux, ou comment on valorise ces pôles, ces polarités commerciales, avec des contextes plus ou moins différents, plus ou moins variés ; comment on va peut-être améliorer l'accessibilité de certains pôles, comment d'autres, on va les rendre plus visibles, comment certains aussi, on va les accompagner dans leur mutation, en fonction aussi de la manière dont ça évolue. Donc c'est toutes ces questions-là. Et puis comment on renforce également la sécurité dans l'aménagement des espaces publics et notamment, ceux qui sont à proximité de ces équipements, que je viens d'évoquer. Ça, ce sont les grandes orientations de ce deuxième axe. Et de la même manière, on retrouve une carte qui vient spatialiser, synthétiser, de manière cartographique, ce que je viens d'évoquer, où on retrouve les différents éléments et objectifs que je viens d'énoncer.

Troisième axe, une ville qui relie. Evidemment quand on parle de lien, en tout cas d'une ville qui relie, on a en tête la question de la mobilité, notamment de mobilité douce et ça, on y reviendra, c'est aussi les routes départementales 117-118, qui connaissent un trafic important, un trafic qui se reporte aussi sur la rue François Mitterrand, donc on rejoint aussi ce que j'évoquais tout à l'heure, sur la nécessité d'apaiser un centre-ville, de le rendre agréable et apaisé. Et puis cette question d'une ville qui relie, c'est évidemment la mobilité, je le disais à l'instant, mais ce sont aussi les lieux de vie, tous ces espaces qui relient, mais qui relient socialement, si je puis dire. Ce sont évidemment ces grands espaces de nature, ces grands espaces que vous connaissez certainement bien mieux que moi, mais ce sont aussi ces éléments-là qu'on retrouve dans cet axe.

Première grande orientation, je l'évoquais, c'est développer les modes de déplacement actifs et la desserte de proximité, à la fois, au sein du centre-ville et des quartiers. C'est évidemment la question des entrées de ville, comment on les améliore, comment on repense aussi le plan de circulation pour les valoriser, comment, évidemment c'est une question d'autant plus d'actualité, mais comment on améliore le maillage et comment on renforce la pratique des mobilités douces ; on a pu le voir, et c'est aussi quelque chose qui est très ressorti auprès des habitants, cette question de la mobilité, cette question des ruptures de cheminement, enfin comment on renforce ce maillage pour répondre à cette problématique. Et puis, c'est comment on développe aussi la multimodalité et l'intermodalité des transports notamment, comment on améliore la question de la desserte en transport en commun, tout en s'appuyant, encore une fois, sur la question des mobilités douces.

Deuxième grande orientation, c'est repenser globalement la politique de stationnement. Je l'ai évoqué, il y a des grandes interrogations sur la place de la voiture, j'ai évoqué un centre-ville apaisé, un centre-ville animé, les problématiques des RD117-118. C'est comment aussi, à travers la politique de stationnement, on donne une autre place peut-être à la voiture et ça passe notamment et ça, ça fait le lien avec des choses que j'ai déjà évoquées, c'est aussi en cela où ce document, il est transverse ou transversal, on retrouve beaucoup d'éléments dans chacun des axes, mais c'est notamment comment on repense les espaces de stationnement, avec quelque chose de plus perméable, de plus végétal. Donc on revient à ce que j'évoquais tout à l'heure sur la question des îlots de chaleur, de limiter l'imperméabilisation des sols. C'est aussi repenser l'aménagement des espaces de stationnement, mais non plus seulement pour la voiture, mais en intégrant déjà les voitures électriques, c'est une première chose ; et puis tous les nouveaux modes de déplacement qu'on va retrouver, évidemment le vélo, mais la trottinette aussi, tous ces modes qu'on retrouve de plus en plus et qui aussi, s'ils ne sont pas gérés, peuvent poser un certain

nombre de problèmes ou de nuisances. Et puis, c'est enfin restructurer l'offre de stationnement et développer, en fonction des contextes, un certain nombre d'outils adaptés ; est-ce que ça passe par la mutualisation ? Est-ce que ça passe par la tarification ? C'est ce genre de questionnement, en fonction des contextes, qui doivent se poser.

Troisième et dernière grande orientation de ce troisième axe, c'est toute la question du cadre de vie, comment on améliore le cadre de vie et comment aussi, on développe ou on valorise les synergies dans les projets. Tout à l'heure, je parlais de Chilly sur la question des synergies ou en tout cas des choses qui peuvent se passer, notamment, sur les questions économiques, là, c'est aussi, comment on identifie, en fonction des échelles et des usages, la fonction de chaque espace naturel. On a des espaces naturels plus ou moins vastes, on a des espaces naturels ou des espaces publics qui ont plutôt une vocation très locale ou très ponctuelle. On a évidemment, quand je parle des grands espaces naturels, des espaces naturels qui sont en lien avec les territoires d'à côté, que ce soit la Plaine de Balizy, avec Chilly, le bois des Templiers, on a des espaces comme ça. Comment on pense aussi ces synergies et comment on améliore le cadre de vie. Comment aussi on développe des espaces de loisirs, pédagogiques, en lien avec la thématique de la biodiversité, qui sont aussi des choses qui sont déjà dans vos habitudes de travail, des choses que vous développez et que vous menez. Comment on s'appuie, et là on revient sur la question de la trame verte et bleue, mais comment on s'appuie justement sur ces deux trames pour développer des projets touristiques, culturels ; j'évoquais le bois des Templiers, il y a évidemment le long de l'Yvette, il y a tout ce qui est, encore une fois, déjà en place et comment on les maintient, comment on les développe, ce sont les vergers pédagogiques, les jardins familiaux, la ferme pédagogique, toutes ces choses sur lesquelles on peut s'appuyer, mais pour développer d'autres projets. Evidemment, la question du maillage et des conditions de circulation, mais là, notamment, depuis et vers ces grands espaces naturels. Et puis, souvent sur cette question des synergies avec les territoires limitrophes, comment on vient gérer, comment on pense les secteurs de franges, notamment avec ce que peuvent faire les voisins. Même chose, une carte qui vient reprendre les différents éléments, les synthétiser dans le document.

Quatrième et dernier axe, une ville qui protège. Alors là, je l'évoquais, on a tous le contexte climatique lié au développement des îlots de chaleur, au maintien de la trame verte et bleue, son enrichissement, que j'ai déjà évoqué et puis, une ville qui protège, c'est aussi une ville qui protège son patrimoine, son patrimoine naturel, son patrimoine bâti, son patrimoine aussi historique, je pense notamment aux différents hameaux, qui ont une trame urbaine, une morphologie spécifique ; ça c'est aussi du patrimoine qu'il convient de protéger. Et la manière dont ça se décline, ce quatrième et dernier axe, c'est notamment concilier le développement urbain, avec justement la préservation du patrimoine, des sites, de la végétation. C'est, encore une fois, la manière dont on préserve ces grands éléments de la trame verte et bleue, comment aussi, on peut avoir une gestion différenciée des différents parcs, par rapport à ce que j'ai évoqué, en différenciant le statut un peu plus localisé des espaces publics et des parcs, et puis avoir ces grands espaces avec un statut un peu différent. Comment aussi on valorise la trame bleue ; on parlait à l'instant de la trame verte, là maintenant, comment on valorise la trame bleue. Je l'évoquai un petit peu tout à l'heure, on est dans des contextes qui sont parfois différents, plus ou moins naturels, plus ou moins équipés, plus ou moins urbanisés, dans le tissu constitué. Comment on vient valoriser ces espaces-là ; on parlait aussi tout à l'heure de la prise en compte, dans un certain nombre de

projets, des zones humides, ce sont toutes ces questions-là qu'on retrouve. Comment on pérennise aussi les espaces agricoles, en les protégeant, en assurant aussi l'accessibilité des parcelles pour continuer à les faire vivre. Comment on sensibilise à la trame noire, parce que c'est vrai qu'on parle souvent de la trame verte et bleue, elle est plus ou moins connue maintenant, mais il y a d'autres trames qui existent, notamment la trame noire qui, elle, va être plus en lien avec tout ce qui concerne la pollution visuelle. Comment aussi on sensibilise sur ces nouveaux termes, sur ces nouveaux enjeux. Et puis, évidemment, comment on préserve et comment on met en valeur le patrimoine naturel et bâti que j'évoquais, que ce soient les arbres, les constructions, ce qu'on appelle le patrimoine vernaculaire, des petits éléments qui, parfois, nous paraissent anodins, mais qui font aussi sens dans la constitution d'une ville, il y a évidemment les porches, que j'évoquais tout à l'heure ; tous ces éléments-là qu'on peut identifier et protéger. Comment aussi on renforce la gestion des espaces libres privés et les espaces publics avec, on l'évoquait un petit peu tout à l'heure, une stratégie de peuplement, qui permet de maîtriser cette attractivité résidentielle et qui permet aussi de conserver, ce qui est un peu tout l'enjeu qu'on a évoqué tout à l'heure, cet équilibre, entre tissus constitués, tissus urbains et puis tissus naturels. La question aussi des espaces publics, mais qu'on a déjà évoquée dans un traitement, avec une transparence écologique et puis comment, ça c'est vrai aussi pour le tissu pavillonnaire, parce qu'on parle aussi des espaces libres privés, comment on vient maintenir ces espaces verts, comment on vient maintenir aussi la pleine terre, la qualité paysagère qu'on peut avoir dans ce type de tissu, encore fois pour préserver cette trame verte et avoir cette continuité écologique qui existe sur votre territoire.

Et puis, dernière grande orientation de ce dernier axe, affirmer la responsabilité écologique et l'ambition environnementale, face au changement climatique. C'est évidemment tout ce qui concerne l'amélioration de l'habitat ; il y a déjà des outils qui sont mobilisés, mais comment on encourage aussi un habitat respectueux de l'environnement, à la fois en termes de densité, de la manière dont on construit, de la forme urbaine et puis du bioclimatisme. C'est-à-dire comment on va venir profiter du site pour par exemple profiter des apports de soleil, pour aussi limiter ces éléments de consommation. Comment on maîtrise aussi le développement urbain des hameaux, pour aussi valoriser ces espaces de respiration, la typicité qu'on peut retrouver dans la manière dont les espaces bâtis s'articulent et dans la manière aussi dont ils ont un rapport avec le jardin. Comment on améliore, si on encourage la performance énergétique des bâtiments, à la fois dans la construction neuve, mais aussi dans la réhabilitation. Comment on accompagne le développement des énergies renouvelables, mais cette fois dans les zones d'activités ; comment aussi on permet et on encourage ce développement. C'est aussi une ambition de réduire le bilan carbone et d'aller vers cette neutralité carbone qu'on peut trouver à la fois dans la rénovation des bâtiments municipaux, dans la mise en place d'un certain nombre d'outils dans l'espace public pour limiter encore la consommation, notamment pour l'éclairage public, comme on met des détecteurs pour essayer de réduire cette consommation. Et puis c'est comment, encore une fois ça fait écho à un certain nombre de choses qui sont enclenchées, on développe la production d'énergie renouvelable et notamment le photovoltaïque. Il y a déjà des choses qui sont enclenchées sur la mise en place d'ombrières, pour profiter aussi de ces espaces pour produire de l'électricité photovoltaïque et puis aussi, c'est comment on favorise la mise en place de panneaux photovoltaïques, notamment sur les bâtiments publics.

Voilà pour les 14 grandes orientations, 4 axes qui constituent votre PADD, votre Projet d'Aménagement Durable et, j'espère ne pas avoir été trop long. Et pardon, je n'avais pas mis

la dernière slide, encore une fois, comme je l'évoquais tout à l'heure, une cartographie qui reprend les éléments qu'on retrouve dans ce quatrième et dernier axe. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci pour cette présentation, qui reprend évidemment le document qui avait été annexé à la présente note de synthèse et délibération de ce PADD. Juste rappeler qu'effectivement, il est le fruit de longs mois de travail, puisque cette démarche de révision du PLU, on l'avait engagée lors d'une séance de Conseil municipal en décembre 2020, qu'ensuite, effectivement, il nous avait fallu attribuer les marchés par rapport aux différents bureaux d'étude qui allaient nous accompagner, établir le diagnostic de la façon dont on pouvait envisager la ville de demain à partir d'un état de faits ; et puis, bien sûr, a été intégré à ce document, l'ensemble des éléments que nous avons pu obtenir lors des différentes concertations, qu'il s'agisse des assemblées avec les habitants, mais aussi avec les partenaires, avec les réunions qui se sont tenues aussi avec les élus et avec les partenaires institutionnels et associés, qui ont été intégrés à cette démarche complète de concertation et de participation pour élaborer ce document PADD, qui est vraiment la clé de voûte de ce que va constituer l'arrêté de notre PLU à venir.

Juste avant de rouvrir la séance, est-ce que vous avez, les uns, les autres, des questions d'ordre technique, qui sont liées à cette procédure ; des choses que vous auriez peut-être besoin d'approfondir, par rapport au document qui vous a été présenté, avant d'aller sur le débat ? De façon à ce que Monsieur Caillard puisse répondre, ou Madame Boivin, la Directrice Générale Adjointe à l'Aménagement. Est-ce qu'il y a des questions particulières, d'ordre plus technique ? Non ? Ok, donc je rouvre notre séance de Conseil municipal.

(reprise de séance à 20h43)

Et nous allons laisser place à ce débat, qui est obligatoire dans le cadre de cette procédure. Ce débat sur ce PADD, sur ces grandes orientations qui viennent de vous être présentées, de façon à ce que nous puissions échanger sur la façon dont nous envisageons le futur Plan Local d'Urbanisme, comme vous le savez, vous l'avez vu, pour les 10-15 années à venir. On le sait, c'est un document vivant, qui doit s'adapter le plus possible, et c'est vraiment en ce sens que les différents axes vous ont été définis et qu'ils vous ont été exposés. On doit en permanence s'adapter aux besoins des populations, à travers cette ville verte, cette ville qui protège, qui prend soin et qui relie.

On laisse place au débat, en sachant que, évidemment, vous l'avez vu aussi dans la délibération, il ne s'agit pas d'un vote, mais bien d'une prise d'acte sur ce PADD et sur ce débat. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Bourichi.

M. Bourichi : Merci. On se félicite nous du fait que ce PADD s'articule notamment autour de l'hôpital de Longjumeau, vous avez largement insisté sur justement le lien entre le Sud et le Nord de la Ville et notamment les projets à venir qui s'articulent autour de l'hôpital de Longjumeau, excusez-moi, j'ai perdu mes mots. Nous, ce que nous voulons savoir c'est, est-ce que lorsque vous avez parlé de l'hôpital de Longjumeau, est-ce que, pour vous, ça reste encore une offre de service public ou bien est-ce que ça va basculer, comme l'hôpital de Juvisy, vers une offre de services mi-public, mi-privé. En tout cas, si c'est le cas, si ça reste une offre de service public de soins sur Longjumeau, nous nous réjouissons que l'axe premier s'articule autour de ça.

Mme le Maire : Juste pour répondre sur cette orientation qui est exprimée dans le cadre de la Ville qui prend soin, et qui prend soin justement de ce facteur qui marque notre identité, et on en reparlera aussi, parce que, vous l'avez vu, dans ce Conseil, l'ensemble des délibérations sont un peu imbriquées ou font écho à ce document de PADD et là, je fais le lien évidemment, puisqu'on reparle aussi de l'hôpital, du site de l'hôpital dans la convention que nous allons voter tout à l'heure, avec l'Etablissement Public Foncier. On reparle de cette identité industrielle, économique, autour de l'industrie pharmacologique, pharmaceutique, quand on va parler de SANOFI tout à l'heure. Et dans ce document PADD, ce qu'on réaffirme à travers les orientations qu'on fixe dans l'axe, la Ville qui prend soin, c'est la volonté de pouvoir agir et maîtriser le fait que sur le site actuel de l'hôpital, l'enjeu majeur pour nous, c'est de préserver son orientation autour de la santé et autour justement de la santé publique, de l'offre du service public et avec la volonté de maintenir, et c'est ce qui est en train de se faire, une offre de proximité de qualité, qui s'appellera un « hôpital de proximité », puisque c'est le label qu'il va obtenir. Mais au-delà de cet hôpital de proximité, qui permettra de garantir l'accès aux soins de service public pour les habitants sur notre territoire et sur ce site, c'est aussi conforter l'offre de service public avec l'EHPAD, qui se trouve sur place et, à moyen terme ou plus long terme, pouvoir développer autour de l'hôpital ou sur le site d'autres activités liées au domaine médical. C'est vraiment préserver sur ce site, un pôle de santé majeur pour notre territoire, autour de l'hôpital et de ce service public, mais aussi autour de la clinique, qui fait elle aussi partie de l'identité de notre territoire, en termes d'offre de santé, puisqu'effectivement, nous avons un territoire qui est marqué par cette chance que nous avons avec ces équipements de santé.
Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Madame Lokimbango.

Mme Lokimbango : Oui bonjour. On a parlé du label de proximité, on sait qu'à l'heure actuelle, hôpital de proximité, ça a perdu un peu de son sens, dans le sens où les gens recherchent un hôpital de plein exercice, c'est-à-dire, avec plusieurs offres et pas seulement, je ne sais pas ce que compose un hôpital de proximité, mais, en gros, plus que ce que propose certains hôpitaux de proximité à l'heure actuelle. Avez-vous établi peut-être une liste d'offres de soins qui devraient être maintenues à l'hôpital de Longjumeau ou vous vous contenterez seulement du label de proximité et les quelques soins qui seront maintenus ?

Mme le Maire : Je vous invite déjà à vous renseigner sur ce qu'est un hôpital de proximité et éventuellement même, on vous transmettra le document de communication qui a été fourni par l'hôpital, sur l'ensemble de la définition des différents services qui pourront rester sur cet hôpital de proximité, et ainsi vous pourrez avoir une meilleure définition de ce qui restera sur le site, dans le cadre de cet hôpital de proximité.

Mme Lokimbango : D'accord.

Mme le Maire : Ce n'est pas l'objet du PADD, on est un peu hors sujet.

Mme Lokimbango : Oui je sais, mais ce n'est pas vraiment hors sujet, puisque ça va être une rotule, comme l'a dit Monsieur, du Nord et du Sud de la Ville, donc il faudrait qu'il y ait un service de soins qui soit intéressant pour le Sud, comme pour le Nord ; d'où ma question.

Mme le Maire : Mais ça va au-delà du Sud et du Nord de la Ville de Longjumeau.

Mme Lokimbango : Pas de souci, mais ça reste une rotule, un lien entre le bas de la Ville, comme le haut de la Ville, donc c'est important de savoir quelle offre le Sud de la Ville a réellement besoin et pourquoi il se rendrait à l'hôpital. Et c'est une question que je trouve assez légitime et l'hôpital de proximité, on sait très bien qu'à l'heure actuelle, si on ne rajoute pas les mots « plein exercice » après hôpital de proximité, ça n'a pas réellement de sens, d'où ma question. Mais merci de votre réponse et j'attends avec plaisir votre mail avec toutes les explications.

Mme le Maire : Juste par rapport à la question de la rotule, et sur le fait qu'effectivement, on estime que ce site se situe dans le cadre de la Ville qui relie, c'est un autre axe. Ce site se situe plus globalement, comme la rotule, entre le quartier Sud, le centre-ville et donc autour du devenir de ce site, tout ce qui est exprimé dans cet axe, c'est la question du désenclavement et de la pluridisciplinarité qui pourrait s'opérer sur le site autour de l'orientation de santé et de préservation de ce pôle majeur de santé, qui serait sur le site. C'est cette définition-là, quand on parle de rotule, on parle vraiment de lien, de la question du maillage et de la question aussi, et on en parle aussi dans le document, du document cadre, sur lequel on travaille, qui va nous permettre de travailler aussi sur ce désenclavement, qui est l'ORT et qui nous permettra d'avoir une intégration globale de ce site, au sein de la Ville et notamment à travers le PADD, mais aussi dans l'autre délibération à suivre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres orientations ? Oui, Monsieur Karmann.

M. Karmann : Bonsoir, puisqu'on parle de santé, moi, il y a quelque chose qui m'inquiète, c'est l'état de la médecine de ville à Longjumeau notamment, du nombre de médecins généralistes qui sont pour beaucoup vieillissants et en gros, combien y aura-t-il de généralistes à Longjumeau dans 10 ans ? Toutes mesures incitatives seraient bienvenues.

Mme le Maire : Encore une fois, pour recentrer sur le débat de notre PADD, là encore c'est exprimé dans le cadre de l'axe 1 de la Ville qui prend soin, puisque quand on parle de diversifier l'offre médicale, l'adapter aux nouvelles technologies et pouvoir faciliter un choix de professionnels de santé complémentaires et pouvoir travailler sur une offre médicale, et notamment au travers de la médecine de ville, sur laquelle on puisse avoir une action et la possibilité d'aller travailler avec les médecins de ville et d'aller travailler sur des maisons pluridisciplinaires éventuellement de santé. C'est un travail qui est déjà initié d'ailleurs et on a notre communauté de médecins de ville qui s'est constituée une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), avec d'autres médecins au-delà de Longjumeau, pour pouvoir être en capacité de mieux répondre à l'offre ensemble et ils m'ont demandé, pour aller plus loin, mais c'est en-dehors du débat, mais ce n'est pas grave, ils m'ont demandé justement de pouvoir avoir accès à la commission santé de la Communauté Paris-Saclay. Donc là, j'ai organisé leur intervention au sein de cette commission au mois de septembre, de façon à ce qu'ils puissent exposer leurs difficultés, voir comment nous, la collectivité, en plus des soutiens ARS, dans le cadre leur projet, on serait à même de pouvoir les accompagner. Et surtout, leur volonté aussi, c'était d'exprimer le fait que, à travers ces CPTS, ils avaient une vision territoriale globale de l'installation de la médecine de ville et qu'ils voulaient exprimer aux différents élus, le fait qu'il ne servait à rien de se battre pour avoir un médecin sur sa commune, mais plutôt de le réfléchir à l'échelle du territoire, plutôt qu'à l'échelle d'une simple et unique commune.

Ça fait partie des choses qui sont inscrites et qui sont prises en compte, puisque, on le sait bien, le service public de santé n'est pas en grande forme, mais la médecine de ville ne l'est pas non plus et on est bien placé pour savoir que tout cela crée des difficultés et ne répond pas forcément aux attentes de nos habitants, et notamment les nouveaux, qui ont beaucoup de mal à trouver des médecins.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Bernard ?

M. Xavier : Bonsoir à tous. Comme ça a été précisé, le PADD, c'est un document, une vision sur les 10-15 prochaines années et ce document, vous avez pu vous en rendre compte, en termes de transition écologique et de transition énergétique, ça fait une part assez importante et ce n'est pas à partir d'aujourd'hui qu'on travaille sur ces sujets-là. Et c'est important de se le rappeler quand même, qu'on a mis, depuis plusieurs années, une politique en place, à travers des outils pédagogiques tel que tout ce qui a été défini, tel que l'espace de biodiversité, les vergers pédagogiques, qui ont permis à nos concitoyens d'être accompagnés dans le cadre de ce changement climatique, de pouvoir les sensibiliser, du plus petit au plus grand. Après, on a renoué, réaffirmé la préservation de notre trame verte et bleue et nos espaces agricoles, qui apparaissaient déjà dans le cadre de notre précédent PLU, ça commence à faire quand même quelques années que cette préservation, on y tient. Des nouveaux sujets, tel que la zéro artificialisation nette, un point important qu'il faut qu'on assimile et qu'on garde dans le cadre des futurs projets d'aménagement.

Mais l'autre pilier aussi, qu'on a mis en avant c'est, en termes de transition énergétique, on a beaucoup parlé de notre patrimoine, notre schéma directeur immobilier va nous permettre aussi de piloter notre patrimoine et de réduire notre facture énergétique et pas seulement ; il y a aussi nos concitoyens, on a adopté l'exonération à hauteur de 50 % de la Taxe Foncière dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, ça fait vraiment écho à des prises de décision qu'on a déjà effectuées durant le mandat, qu'il faut qu'on arrive à poursuivre durant les 10-15 prochaines années, comme c'est demandé, comme c'est indiqué. On pourra aussi parler des mobilités, on le voit, la navette communautaire, on a remis de la poche de la commune, autour de 150 à 180 000 € et le plan vélo l'année prochaine, vont répondre aussi à ces besoins qui ont été décrits dans le cadre de ce document.

Mme le Maire : Merci Bernard, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Jérémy vas-y.

M. Martin : Bonsoir, merci à tous. D'abord merci pour la présentation, tout à l'heure, très complète, le document qu'on nous a présenté est complet et exprime, à mon avis, la volonté portée très largement par la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés. Simplement, l'avantage aussi de rentrer dans cette démarche de révision du PLU, c'est l'obligation, même si à Longjumeau, c'est vrai que nous disposons de nombreux outils de démocratie locale, d'outils pour impliquer un maximum la population tout au long du mandat, mais c'est vrai que dans le cadre des obligations liées à cette démarche, on a pu organiser différentes réunions et j'avoue avoir été, je le dis très sincèrement, étonnamment, mais agréablement surpris par la mobilisation de la population au cours de ces réunions, et je pense que c'est vraiment très encourageant, pour nous tous, les élus en général, c'est très encourageant de voir la population qui se mobilise, et au-delà de ce qui a été dit ce soir, et on voit bien que la grande majorité des personnes présentes adhéraient, dans le cadre de cette démarche, notamment sur les grands sujets liés à l'urbanisme, l'aménagement de la

Ville, tous les grands sujets qui ont été évoqués ce soir, sur lesquels je ne vais pas revenir. Après, on a bien vu et c'était le cadre des premières interventions ce soir, l'attachement de la population, bien entendu des élus, sur le maintien des services de proximité et pas que des services publics d'ailleurs, parce que, quand on parle de service de proximité, ce sont bien entendu les services publics qu'on vient d'évoquer à travers la santé, mais pas que, c'est aussi les services de proximité, avec la question des commerçants par exemple, dans notre Ville et pas qu'au cœur de ville d'ailleurs, c'est sur la Ville en général. Et sur cette dynamique, sur cette dynamique d'association de la population, il faudra, au-delà de la fin de cette démarche qui continue, qui n'est bien entendu pas encore terminée, on n'est qu'à une étape, mais en tout cas, il faudra aller au bout de la démarche bien entendu, mais au-delà de ça, continuer à valoriser et conforter cette concertation avec la population, même une fois notre PLU révisé et bien au-delà, sur les grands projets que nous avons évoqués. Notamment, il y a deux projets auxquels je pense tout de suite, c'est sur le fait de maintenir nos services publics, mais aussi, de réfléchir à notre patrimoine, Bernard vient de le dire, à travers le schéma directeur immobilier, sur lequel nous travaillons actuellement, mais en tout cas, il y a un vrai sujet sur la question de notre patrimoine, de son devenir, et de faire en sorte que la population comprenne que ces services existants sont importants, mais on doit réfléchir à optimiser leur usage et leur utilisation. Et je le dis d'autant plus, on y reviendra très certainement et malheureusement dans les mois qui viennent, mais pour une ville comme Longjumeau, on a la chance de bénéficier de nombreuses infrastructures. Alors, je pense aux structures publiques mais pas qu'elles, il y a aussi les structures privées qui sont parfois en difficulté, et même si cela ne dépend pas de nous, on peut regretter la situation de certaines entreprises et leur fermeture ou leur départ, mais en tout cas, on doit avoir une vigilance permanente, pour faire en sorte que l'attractivité du territoire soit maintenue. C'est un combat de tous les jours et quand je parlais des services publics et notamment de notre patrimoine important à Longjumeau, on sait que pour l'entretenir, nous avons besoin d'argent, de financements, de recettes, et on peut être inquiet sur les décisions qui vont être prises dans les mois qui viennent, qui ne nous concernent pas directement, puisqu'elles ne viennent pas de nous, mais pour lesquelles on va être fortement impactés. Et il faudra que le Conseil municipal soit vigilant et fasse en sorte qu'on nous donne les moyens de ce qu'on nous demande de faire. Parce que nous, on est là pour maintenir et offrir des services de qualité, mais il faut vraiment qu'on puisse avoir les moyens de le faire, bien au-delà de la volonté du Conseil municipal.

Et, pour finir, une fois la démarche officiellement terminée, je pense que sur les grands projets, sur lesquels d'ailleurs on avait évoqué ces sujets-là dans notre programme municipal, je pense au devenir par exemple de la place Steber, il faudra à chaque fois associer les habitants, comme on sait le faire et comme on a envie de le faire, pour, à chaque étape de ce mandat, consulter la population et travailler main dans la main avec tous ceux qui souhaitent construire le Longjumeau de demain.

Mme le Maire : D'autant plus que ce projet autour de la place Steber, il peut répondre à beaucoup d'enjeux qui sont exprimés dans le cadre de ce PADD, qui concernent la désartificialisation, qui concernent les espaces de rencontre apaisés, qui concernent plus de végétalisation, qui concernent la question de la voiture en ville, les îlots de fraîcheur, il y a vraiment tout un tas de sujets et de thématiques que peut porter un projet comme celui de la place Steber et évidemment qu'il fera l'objet d'une concertation avec les habitants pour que ce soit le mieux partagé possible. Oui Stéphane.

M. Delagneau : Merci, bonsoir à tous. Je tenais à compléter les propos tenus par Bernard un peu auparavant, notamment sur le volet relatif à la lutte contre les risques et les nuisances et notamment le risque inondation que l'on connaît tous. Pas besoin de rappeler qu'en 2016, nous avons connu des événements assez dramatiques et que depuis cette année 2016, les différents maîtres d'ouvrage compétents ont réalisé d'importants travaux en amont de Longjumeau, mais également à Longjumeau, que ce soit sur la rivière, avec l'augmentation des volumes utiles de stockage, mais également sur les réseaux pluviaux, notamment ceux situés dans la zone industrielle de la Vigne aux Loups, qui permettent de limiter l'apport d'eaux pluviales dans notre centre-ville, lors des pluies d'orage. On a bien vu que ce n'était pas encore suffisant et qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

En parallèle, ces travaux et je rappelle qu'un PAPI d'intention, donc un Programme d'Actions de Prévention des Inondations est en cours depuis 2020. Ce PAPI d'intention va se décliner dès 2023 sur Longjumeau, par des travaux sur le patrimoine communal et sur plusieurs copropriétés, avec le soutien de la Ville, pour limiter les conséquences des débordements de la rivière. Car je rappelle, il y a une rivière à Longjumeau et il y aura toujours un risque inondation, quels que soient les travaux qui seront réalisés en amont de notre Ville. Cette rivière est un axe majeur de notre Ville, elle s'est construite autour, elle s'y est développée, il est donc essentiel que les habitants ne la voient pas uniquement comme un danger, mais comme un atout. Les travaux de renaturation qui ont été réalisés par le SIAHVV depuis de nombreuses années et ceux en projet, notamment le tronçon situé entre la rue des écoles, l'avenue de Gaulle et dans la plaine de Balizy, y contribuent en favorisant notamment le cheminement piéton le long de ces berges et la préservation de sa biodiversité. L'infiltration à la parcelle des eaux de pluie est également un enjeu fort, elle est inscrite dans le règlement d'assainissement communautaire et, depuis plusieurs années, lors des travaux de voirie sur l'espace public, nous favorisons la pose de revêtements infiltrants quand l'usage de cet espace le permet bien sûr. Je pourrais citer le parc Mandela, l'allée d'Effiat et également le parking de la rue de la Forge, dont les travaux viennent tout juste de commencer. Je ne reviendrai pas sur le projet de réaménagement de la place Steber qui a été longuement évoqué. Pour ce qui est du stationnement, en complément des bornes de recharge électrique qui ont déjà été installées sur le territoire, par la CPS, nous préparons son évolution, son extension, lors des travaux de voirie, en réalisant le génie civil qui va permettre ainsi à la CPS de développer ces bornes de recharge, pour favoriser la mobilité électrique. Également, le stationnement, l'évolution de sa réglementation doit viser à favoriser l'accès aux espaces de loisirs, culturels et commerçants, des usagers et de ses clients, c'est aussi ce que nous allons réaliser lors des travaux de parking de la Forge en augmentant la zone de tarif réglementée bleue pour le marché le mercredi et le samedi.

Mme le Maire : Merci Stéphane. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Moi, je voulais juste rajouter, par rapport à tout ce qu'on s'est dit, un élément aussi qui m'avait interpellée, qui témoignait de notre préoccupation à tous, mais qui a été fortement exprimé lors des assemblées constitutives qui se sont tenues avec les habitants, c'était la question de l'accessibilité du handicap. Et, effectivement, c'est réaffirmé dans le cadre de l'axe 2, autour de la ville pour tous, et, bien évidemment, dire qu'on en parle sur le volet aussi de pouvoir développer ces espaces partagés, tout en veillant à l'accessibilité pour les personnes âgées ou les personnes porteurs de handicap. Mais aussi rappeler que c'est une démarche qui est engagée par la Ville depuis déjà de nombreuses années, avec un programme d'investissement lourd pour faire en sorte que déjà, tous nos équipements

publics puissent être accessibles aux personnes handicapées. Ce travail se poursuit évidemment sur l'espace public, et je crois qu'on a encore beaucoup à faire.

Voilà ce que je pouvais compléter sur ce débat du PADD. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose qu'on prenne acte du PADD et qu'on libère Monsieur CAILLARD.

On prend acte de ce PADD et on remercie Maxime d'avoir assisté à cette séance et de nous avoir fait cette présentation. Merci beaucoup.

Prise d'acte

On poursuit dans nos délibérations, avec toujours Bernard, sur la prolongation du délai d'achèvement des travaux pour le permis de construire du centre socio-culturel islamique de Longjumeau.

22.07.05

Permis de construire du centre socio-culturel islamique de Longjumeau - prolongation du délai d'achèvement des travaux

M. Xavier : Le 10 juin dernier, le CSIL, le Centre Socio-Culturel Islamique, nous a transmis un courrier en nous demandant une prolongation du délai d'achèvement des travaux. Les travaux devaient être finalisés en novembre 2022, ils avaient 2 ans à la signature après la cession des terrains. La crise sanitaire, je n'ai pas besoin de vous l'expliquer, a forcément retardé les travaux, donc ils nous ont demandé une prolongation de 2 ans.

Mme le Maire : Merci Bernard. Y a-t-il une demande d'explication ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe ensuite à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, la commune de Longjumeau et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, toujours Bernard.

22.07.06

Convention d'intervention foncière entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, la commune de Longjumeau et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

M. Xavier : On en a parlé dans le cadre du PADD, on souhaite maîtriser le développement de notre commune. Pour cela, on fait appel à l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, je rappelle, c'est un acteur public majeur, qui travaille auprès des collectivités pour mobiliser le foncier, en faveur du logement, et du développement économique. Et depuis 2016, il travaille énormément sur des opérations de requalification des copropriétés dégradées, la lutte contre les marchands de sommeil, et pilote les opérations importantes de lutte contre l'habitat indigne, qui a été évoqué aussi dans le cadre de notre PADD.

Pour cela, on a une convention qui vous est proposée, d'une durée de 5 ans, avec une enveloppe maximum de 10 millions d'euros. La Ville a identifié 5 secteurs de veille foncière, le centre-ville avec la rue du PFM, le secteur rue du Canal-RN20, le secteur Balizy-Gravigny, les secteurs rues Louis Ferrer-Docteur Roux et un secteur dit de « veille foncière avec étude », on en parlait tout à l'heure, pour le périmètre de l'hôpital de Longjumeau. Ce périmètre spécifique va permettre à la Ville et à la CPS d'être accompagnées par l'EPFIF en

vue de définir un projet global, intégrant la création de l'hôpital de proximité. C'est important de le rappeler, c'est à notre initiative que l'EPFIF est sollicité. Et c'est un établissement public qui effectue du portage foncier sans effectuer de bénéfices.

Mme le Maire : Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Oui, Patrick.

M. Chadel : Je ne participerais pas au vote et Jilali non plus.

Mme le Maire : D'accord, je soumetts au vote.

M. Jilali Zinabi et M. Patrick Chadel ne prennent pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe ensuite à une autre convention, puisque cette fois il s'agit de l'attribution du fonds de soutien aux projets de développement durable à la commune de Longjumeau, avec une expérimentation de collecte de biodéchets avec un vélo cargo.

22.07.07

Convention d'attribution du fonds de soutien aux projets de développement durable à la commune de Longjumeau - Expérimentation de collecte de biodéchets à vélo cargo

M. Xavier : La Ville souhaite expérimenter, à partir de la rentrée de septembre, la collecte des biodéchets à vélo cargo dans le cadre du projet écovillage, porté par les écoles du plateau de Saint-Exupéry, c'est avec l'Association Les Alchimistes qui mènera cette action, en partenariat avec la Recyclerie Sportive. Le coût total de l'action est de 5 776 euros et l'aide accordée par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est de 2 500 euros, le reste étant à notre charge. Bien évidemment, selon les résultats que nous allons obtenir, on va pouvoir déployer ce mode de collecte, je l'espère, sur l'ensemble de nos cantines.

Mme le Maire : Merci, tout ça est en lien d'ailleurs avec l'expérimentation qui est menée à l'échelle du SIOM sur le déploiement de la collecte des biodéchets. Je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à vous déclarer volontaire pour cette collecte des biodéchets.

Sur ce projet de convention, ce beau projet, pour le développement durable, est-ce qu'il y a une demande de vote ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe maintenant à la convention d'objectifs entre l'ALEC et la ville de Longjumeau, toujours Bernard.

22.07.08

Convention d'objectifs entre l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne et la ville de Longjumeau

M. Xavier : Là aussi, ça fait écho à notre PADD, c'est vrai qu'il y a beaucoup de délibérations qui font écho à ce document initial. Là c'est l'ALEC Ouest Essonne, on en a déjà parlé ici dans

le cadre du Conseil, c'est un acteur qui accompagne les collectivités et on avait déjà délibéré en décembre 2019 pour la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie. Là, aujourd'hui, on a devant nous, une convention d'objectifs qui a pour but de formaliser 4 grandes actions, 2 actions qui sont liées, pour les Longjumellois, sur la mobilisation et l'accompagnement des copropriétés dans le cadre de la rénovation énergétique, la mise en œuvre du programme soleil, c'est un programme qui est lié à la précarité énergétique et vu actuellement la flambée des prix, je pense que c'est plus que nécessaire, le soutien à la mise en œuvre de notre Plan Climat Air Energie pour la commune et l'accompagnement aussi sur notre patrimoine. D'un point de vue financier, la convention est d'un montant de 200 euros, c'est une contribution financière par an et par habitant de 0,50 centimes d'euro par an.

Mme le Maire : Merci Bernard. Et vous avez pu le voir, vous avez pu constater dans la convention, qui était annexée à cette délibération, que chaque axe est défini avec des personnes référentes, évidemment celles de l'ALEC, puisque c'est quand même ce qu'on leur demande, mais il faut aussi un pilote pour la Ville. Donc sur chaque axe, on a défini quelle serait la personne référente, pour pouvoir accompagner ce développement. Et cet accompagnement sera autant celui des habitants sur le volet copro, sur le volet de la précarité énergétique, mais aussi de la sensibilisation, et ce sera aussi l'accompagnement de la Ville sur la déclinaison communale du PCAET ou encore sur le patrimoine. Là aussi, en lien avec ce qu'on disait tout à l'heure, sur le bilan énergétique du patrimoine, il y a un gros travail qui est fourni par l'ALEC sur l'accompagnement des collectivités en vue d'optimiser leur facture énergétique.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On passe ensuite aux délibérations qui concernent les logements et notamment les garanties d'emprunt, ce sont deux délibérations qui sont liées, qu'on vote séparément mais qui vont ensemble, Bernard, si tu pouvais les présenter ensemble.

22.07.09

**Garantie d'emprunt relative à l'acquisition en VEFA de 19 logements sociaux
2-4 avenue de la gare / rue Siniargoux**

22.07.10

**Convention de réservation de logements au titre de la garantie d'emprunt relative à
l'acquisition en VEFA de 19 logements sociaux 2-4 avenue de la gare / rue Siniargoux**

M. Xavier : C'est quelque chose qu'on a déjà vu, c'est le bailleur social Seqens qui nous sollicite dans le cadre de la garantie d'emprunt, pour un montant de 2,7 millions d'euros pour 19 logements. La ville est sollicitée à hauteur de 50 % et la Communauté Paris-Saclay à hauteur égale. Les logements sont situés au 2-4 avenue de la gare/rue Siniargoux, ça c'est la première partie qui est liée à la garantie d'emprunt.

Et le second point, c'est lié à la convention de réservation. Dans le cadre de cette garantie, il y a une contrepartie de 3 logements T1, T2 et T3, qui sont réservés pour la commune.

Mme le Maire : Merci. Juste rappeler que le nombre de logements réservés est lié à une réglementation et que le droit de réservation, il est de 20 % du nombre de droits de réservation attribués à la Ville, c'est pour ça que ça correspond à 3 logements sur les 19.

Sur la première, sur la garantie d'emprunt.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Et sur la convention de réservation de logements

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

Merci beaucoup Bernard pour toutes ces délibérations.

On va maintenant laisser la parole à Christophe pour l'avenant au contrat-groupe d'assurance statutaire du CIG.

22.07.11

Avenant au contrat-groupe d'assurance statutaire du CIG relatif aux évolutions réglementaires modifiant les obligations statutaires des collectivités territoriales

M. Kreiss : Merci Madame le Maire, bonsoir à tous. La commune de Longjumeau est adhérente au contrat-groupe d'assurance statutaire qui est proposé par le CIG, en partenariat avec le porteur du risque qui est CNP Assurances et avec le gestionnaire courtier qui est Sofaxis. Ce contrat d'assurance permet à la collectivité de s'assurer contre un certain nombre de risques liés à la vie des agents, des risques qu'on pourrait qualifier d'heureux, quand il y a des congés maternité, des congés adoption, des congés paternité, ou ce qu'on n'espère évidemment pas, un risque malheureux qui serait lié au décès d'un agent. Pourquoi cet avenant ? C'est que, en 2021, sont survenus un ensemble de changements réglementaires et qui ont eu comme impact d'augmenter les remboursements des assureurs aux collectivités territoriales. Vous vous doutez bien que quand les assureurs ont des coûts plus élevés de remboursement, en général, on le voit dans d'autres contrats d'assurance, les cotisations sont amenées à évoluer. Je vais prendre deux exemples, dans l'augmentation des remboursements des assureurs, il y a une décision réglementaire particulièrement importante qui concerne les modalités de calcul du capital décès, encore une fois, on espère ne pas y avoir recours, mais qui sont servis aux ayants-droits d'un agent public et ces modalités ont été fortement améliorées. Par exemple, le montant du capital qui, avant, était forfaitaire est désormais, il est lié à la rémunération de l'agent. Avec aussi la prise en compte de son régime indemnitaire, ce qui peut avoir comme conséquence un doublement de ce qui est versé aux ayants-droits, en cas de réalisation malheureuse du risque. Et puis, je ne peux m'empêcher de prendre un deuxième exemple, qui est l'allongement du congé paternité, on sait tous qu'il est passé à 28 jours, ça a également des incidences.

Le CIG a donc été amené à mener des négociations et nous propose un avenant au contrat, avec une majoration qui n'est pas très importante, mais qui est une majoration de 0,13 % du taux de cotisation. Taux de cotisation, vous avez dû le voir dans l'avenant, qui sera désormais de 5,23 %, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cet avenant. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci Christophe. Y a-t-il une demande de vote sur cet avenant ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

22.07.12

Motion - Contre la décision de la société SANOFI de fermer l'établissement situé sur les communes de Longjumeau et de Chilly-Mazarin

Mme le Maire : On passe à notre dernier point de ce Conseil municipal avant l'été, c'est la motion qu'on a souhaité soumettre à notre assemblée délibérante et qui concerne la triste nouvelle que nous avons apprise début juin.

Début juin, Madame le Maire de Chilly et moi-même avons été avisées par la Direction de SANOFI, mais vraiment que quelques jours avant que le personnel en soit lui-même informé et avant que l'annonce soit officiellement faite, puisque c'est le 22 juin que cette annonce a été communiquée à la presse. Je pense que beaucoup d'entre vous ont pu voir que cette fermeture annoncée du site de SANOFI avait fait l'objet de quelques articles dans la presse locale. Pour autant pas forcément uniquement la presse locale puisque, dans le même temps, SANOFI communiquait à l'échelle plutôt nationale, voire internationale, sur un nouvel emplacement qu'ils ouvraient dans le Massachusetts et qui parlait justement de leur Cambridge Crossing Campus. Et, à l'occasion de l'ouverture et de l'inauguration de ce site, le Directeur de la recherche et du développement de SANOFI disait « notre nouvel emplacement est au cœur d'un écosystème d'innovation et servira d'espace ouvert pour connecter nos experts avec des partenaires clés, y compris des institutions de recherche universitaires et de grands hôpitaux. »

A travers cette motion, je voudrais qu'on puisse dire aux dirigeants de SANOFI que, quelle que soit la stratégie du groupe qui est celle de vouloir rassembler ses sites sur des sites pilotes, que tout ce qui était exprimé là, sur la question d'être au cœur d'un écosystème d'innovation, sur la question de pouvoir se connecter avec des experts, des partenaires clés, sur la question des instituts de recherche universitaires et des grands hôpitaux, c'est en Essonne que ça se passe et c'est ici. Puisqu'on est à Longjumeau, ni plus ni moins aux confins, sur ce site qui occupe une place stratégique entre, à l'Ouest, le développement d'un écosystème de biotechnologie sur notre territoire de Paris-Saclay, mais aussi un partenariat avec l'IGR à proximité et, à l'Est, on a ni plus ni moins le premier biocluster en France, avec le Génopole. Autant vous dire que, évidemment, nous ne comprenons pas cette décision de SANOFI de quitter ce site emblématique de Longjumeau et de Chilly-Mazarin. Je rappelle juste que ce site, il représente un peu moins de 16 hectares, qu'il y a quand même 58 % du site sur la commune de Longjumeau, que comme je le disais tout à l'heure à travers notre identité. Il s'agit également de ce que constitue notre Ville, car si on a un parc qui s'appelle le Parc Nativelle, c'est parce que déjà, dès 1935, les laboratoires pharmaceutiques Nativelle s'installaient sur ce site, je rappelle que Nativelle était l'inventeur de la Digitaline, et il a instauré cette tradition sur notre territoire. Après on a eu SANOFI, on a eu aussi le groupe PCAS, qui a été sur notre site. On a une vraie tradition autour de la pharmacologie et voir aujourd'hui ce fleuron de l'industrie française, quitter cette base. Alors certes même si c'est pour rester en Île-de-France, autour de Vitry et Gentilly. Mais pour avoir échangé aussi avec les Syndicats, puisque nous étions aux côtés des Syndicats jeudi 30 juin, malheureusement, j'étais en déplacement, je ne pouvais pas être avec mes collègues, mais nous étions très largement représentés pour défendre l'intérêt des salariés, nous avons marqué notre forte désapprobation à cette volonté du groupe de quitter ce site et de faire en sorte que nous ne puissions plus jouir de cette attractivité à laquelle correspond SANOFI, à travers son rayonnement international.

Juste préciser aussi que nous votons ce soir cette motion, qui a été de la même façon votée hier en Conseil municipal de Chilly-Mazarin, puisque, avec Madame la Maire Rafika REZGUI, nous avons travaillé ensemble sur un projet de motion commune, puisque notre territoire est impacté, nos deux communes sont impactées. Nous avons fait part à travers cette motion, de notre volonté de vouloir à tout prix mettre en place tous les outils de maîtrise du foncier et la maîtrise d'ouvrage des futurs projets. Puisque, là encore, étant dans des démarches identiques à Chilly et à Longjumeau, nous travaillerons ensemble avec la Communauté Paris-Saclay sur la mise en place de ces outils, pour garder la maîtrise du devenir du site. Puisque nous réaffirmons le fait que nous voulons que ce site, à travers nos documents de PLU, nous le réaffirmerons, nous voulons que ces sites restent des sites d'activités économiques et de préservation de l'emploi.

Evidemment, nous marquons avec cette motion, notre volonté de disposer de la part de SANOFI, d'éléments d'information, de bilans réguliers, de faire en sorte que nous puissions être toujours dans la boucle. Et puis surtout, nous marquons aussi notre soutien et notre attachement à l'emploi et aux salariés qui sont sur ce site, puisqu'aujourd'hui, c'est environ 1 300 salariés qui sont sur le site de Longjumeau et de Chilly et que, dans ce remaniement, ce regroupement, tel qu'il paraît être mis en place par la Direction, même si la Direction garantit qu'il n'y aura pas de licenciements et de pertes d'emplois, nous demandons à ce que toutes les garanties puissent être apportées, tout au long des différentes discussions, et nous exprimons notre volonté de vouloir conserver sur notre territoire, cette plateforme de recherche et développement du groupe SANOFI.

Voilà comment je pouvais vous transmettre cette motion et cette volonté du Conseil municipal de faire en sorte que SANOFI puisse rester sur notre territoire. Oui Patrick.

M. Chadel : Merci, je ne voterai pas la motion, pour des raisons professionnelles, parce que je peux être effectivement impacté par ce type d'activité. Je dirais simplement, qu'historiquement, on a déjà eu des motions pour des entreprises moins importantes mais toutes aussi connues sur Longjumeau et avec une ancienneté comme Félix Potin, qui n'ont donné aucun résultat puisque ça a conduit à la fermeture. On en a connu d'autres. Là je pense que, il faut savoir que juridiquement, les salariés ne peuvent pas s'opposer à une décision de gestion de SANOFI, que l'Etat ne peut pas s'opposer à une décision de gestion de SANOFI, c'est contraire à toutes les jurisprudences en vigueur actuellement. Et donc, le sort de ce site est voué, je pense, à disparaître et qu'il faut bien songer à savoir comment on va le remplacer, parce que ça va avoir des conséquences financières extrêmement importantes au regard de l'activité de SANOFI et du nombre de salariés. Imposer et veiller à ce qu'on ne retrouve pas des activités de stockage, comme on a malheureusement beaucoup de ce type d'activités sur l'Essonne et dans notre Région, et plus une activité qui soit orientée vers des activités à valeur ajoutée importante. Mais, je suis très inquiet, et ce d'autant que la décision a été prise rapidement, qu'on est aujourd'hui dans une véritable situation économique compliquée et que le site va être extrêmement coûteux pour des éventuels repreneurs. Je pense que la Communauté d'agglomération doit agir pour essayer de trouver des solutions, non pas à essayer de faire des bagarres avec SANOFI, parce que les salariés qui vont être impactés vont avoir des représentants syndicaux qui, je pense, vont faire leur boulot et que SANOFI est plutôt connu pour avoir des plans sociaux qui permettent d'éviter les vagues. Mais nous, on va avoir un véritable problème avec le départ de cette grosse entreprise ; voilà ce que je voulais dire.

Mme le Maire : Merci. Oui Jérémy.

M. Martin : Oui, merci Sandrine. Comme le dit Patrick, sur la portée finale de cette motion, on peut s'interroger, malheureusement, on sait que face à un groupe comme celui-là, une motion votée en Conseil municipal à Longjumeau, à Chilly, même au Département, au Département, vous êtes aussi mobilisés...

Mme le Maire : On a voté au Département hier et on votera à l'Agglomération.

M. Martin : ... Néanmoins en arrivant au Conseil municipal ce soir, j'ai croisé une dame qui, je pense, travaillait à SANOFI, puisqu'elle m'a dit « merci pour SANOFI » et je lui ai dit, « c'est-à-dire... ? », parce que je ne comprenais pas tout de suite. En fait, c'était par rapport à la mobilisation de jeudi dernier des élus devant le groupe SANOFI, mais je pense que c'est aussi important de montrer à ces personnes-là, au-delà de la portée finale de la motion, de montrer qu'on est à leurs côtés, de montrer qu'on peut aussi avoir un avis sur une décision qui, effectivement, ne dépend pas de nous et sur laquelle on va avoir du mal à faire face.

En attendant, même si on pourrait ne parler que d'une portée symbolique, c'est extrêmement important de le faire ce soir. Et puis, jeudi dernier, au-delà de tout ce que Sandrine vient d'évoquer, sur les impacts pour nos communes, les Syndicats ont aussi évoqué la question de la santé dans notre pays, notamment du fait qu'après une crise sanitaire, on s'était tous dit qu'on devait, sur certains sujets, retrouver notre souveraineté nationale pour ne pas être dépendant d'autres pays, notamment sur la production de médicaments et que là, les employés vont être effectivement relocalisés sur d'autres sites en Île-de-France. Mais Sandrine l'a évoqué aussi, on ne sait pas si *in fine*, ce ne sera pas des délocalisations avec des équipes de recherche qui partiront au-delà des frontières de l'Europe, ce qui est contradictoire par rapport à ce qu'on nous avait annoncé sur le fait qu'on voulait retrouver notre indépendance avec des équipes ici sur le territoire, qui travaillent pour la recherche et le développement. Et SANOFI avait d'ailleurs des projets de recherche, et ça a été évoqué, en oncologie et à Longjumeau, j'en parle d'autant plus que depuis quelques années on se mobilise sur les sujets liés au cancer pédiatrique et, encore samedi dernier, lors de la fête de la Ville, avec les enfants qui se sont mobilisés pour récolter de l'argent pour l'Association « Eva Pour La Vie », qui se bat pour créer des fonds de recherche spécifiques pour la recherche contre le cancer pédiatrique. Et ce que les Syndicats ont annoncé, c'est qu'à travers les mesures qui sont prises, ce sont aussi des directives qui sont abandonnées, c'est-à-dire que le programme de recherche sur lequel SANOFI s'était engagé à développer la recherche, ne sera pas fait. Et, on va être un peu cynique, cynique non parce que ce sont les raisons évoquées, mais c'est que financièrement, ce n'est pas intéressant, ce n'est pas rentable de travailler sur ce type de recherche.

Au-delà des impacts pour nos communes, on doit aussi nous, élus municipaux, s'interroger. On parlait tout à l'heure de la question de la santé, des déserts médicaux, des médecins, sur nos territoires et ce sont des sujets qui nous concernent tous, à court terme, à moyen terme et à long terme. Je pense que c'est extrêmement important de se mobiliser et ne rien lâcher.

Mme le Maire : Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non ? Je sou mets au vote.


Patrick CHADEL ne prend pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.**

On va pouvoir clôturer notre séance de Conseil municipal de ce 5 juillet.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été, profitez-en bien, soyez vigilants, vous l'avez vu, on avait demandé que le port du masque puisse être respecté au sein de cette assemblée, puisque beaucoup de cas de Covid nous touchent et sont dans notre entourage, on se doit aussi de faire attention aux uns aux autres. Profitez bien de cet été, merci à tous et bonne soirée.

Le Maire



Sandrine Gelot



Le secrétaire de séance

Gérald Duflot

